Commune de VITRAC SUR MONTANE

Réunion ordinaire du Conseil Municipal du 1er mars 2022 à 20h00

Salle Annexe de la Mairie

Présents: Messieurs DE SENA - MIGINIAC - SIEGEL - STOPYRA

Mesdames DUMAS - ISLJAM - LACROIX - MELDRUM - STOPYRA

Absent excusé: M FAURIE

Début de réunion à 20h00

<u>Désignation d'un secrétaire de séance :</u>

Madame Anne MELDRUM est élue secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents

Adoption du compte rendu de la dernière réunion

Adopté à l'unanimité

Madame Le Maire demande à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour :

Demander un acompte à toute demande de location des salles (Salle Polyvalente et Salle Annexe de la Mairie)

Les élus présents sont tous d'accord pour ajouter ce point.

Achat d'un lave-linge et d'un sèche-linge

Madame Le Maire propose d'investir sur un lave-linge et un sèche-linge pour éviter aux agents de laver le linge dédié au fonctionnement de la cantine et leurs vêtements de travail à leurs frais.

Après débats, il est décidé d'acheter dans un premier le lave-linge et de revoir plus tard l'achat d'un sèche-linge.

L'achat se fera chez Gitem à Egletons (devis de 289 € TTC).

Vote pour l'achat du lave-linge : 10 pour

Vote pour l'achat du sèche-linge : 10 contre

Participation fiscalisée aux dépenses des Syndicats de communes 2022.

En application de l'article L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la mise en recouvrement de la quote part de la commune pour la Fédération départementale des syndicats d'électrification et des communes de la Corrèze doit être soumis au conseil municipal. Ce dernier doit impérativement préciser :

- > S'il accepte la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la somme fixée par le syndicat
- > Ou s'il souhaite que cette participation soit inscrite au budget (art. 637)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la **participation fiscalisée** c'est-àdire qu'il opte pour la mise en recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés de la somme de 1 284,03 € en faveur de la FDEE 19.

Projet Eolien – Etude d'impact environnementale

Madame Le Maire demande aux élus l'accord pour autoriser la Société WPD de réaliser une étude d'impact environnementale pour un projet de parc éolien sur des terrains privés.

Deux réunions publiques seront organisées par la Société WPD courant septembre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise la Société WPD à réaliser l'étude d'impact environnementale en vue d'un projet de parc éolien sur des terrains privés.

<u>Proposition de désigner un conseiller municipal à une délégation de fonction « Embellissement de la Commune »</u>

Madame Le Maire propose au conseil municipal de désigner Monsieur Bernard DE SENA, délégué de fonction « Embellissement de la commune » et à l'indemniser à hauteur de 6 % de l'indice 1027.

Avec l'accord des 3 adjoints, leur indemnité est revue à la baisse, soit 7,9 % de l'indice 1027 au lieu de 9,9 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Désigne Monsieur Bernard DE SENA, délégué de fonction « Embellissement de la commune ».

<u>Demande d'acompte pour les locations de salles – Salle Polyvalente – Salle Annexe de la Mairie</u>

Ces derniers jours, beaucoup de demandes de locations sont demandées. Afin d'éviter des annulations de dernier moment et de passer à côté d'une location, Madame Le Maire propose au conseil municipal la demande d'un acompte de 50 % de la somme.

Adopté à l'unanimité.

Affaires diverses

Madame Le Maire fait lecture d'un courrier de la Chambre d'Agriculture concernant la présence du loup sur le territoire corrézien et la problématique en termes de la protection des animaux d'élevage.

Au vu du manque d'éléments, le conseil municipal ne peut pas donner d'avis pour l'instant.

Contribution PNR

Mme Servetka ISLJAM informe le Conseil municipal, qu'il y aura une contribution de 417€20 à verser au Parc Naturel de Millevaches

Familles réfugiées d'Ukraine

Madame Le Maire fait part d'un courrier de la Préfecture sur le souhait des communes à accueillir des familles réfugiées d'Ukraine. La commune n'a pas lieux dédiés pour pouvoir accueillir les familles, mais peut-être des habitants seraient intéressés.

Après échanges, il est décidé de communiquer en ce sens via les réseaux de communications habituels.

Capteurs CO2

Madame le Maire fait part d'une décision de l'état sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 8€ par enfant pour l'acquisition de capteurs CO2 pour les écoles.

Information Comice Agricole

Madame le Maire fait part de la date arrêtée du Comice Agricole qui se déroulera à Vitrac sur Montane le samedi 13 août 2022 au Stade. Elle informe que le Département de la Corrèze attribue une dotation de 1000 € pour cette manifestation qui permettra de financer le buffet ou le repas du midi.

Fin de la séance à 21h00.